



JEU CONCOURS MANAVA SUITE RESORT TAHITI – CONCERT KEEN’V

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L’hôtel Manava Suite Resort Tahiti organise du 2 au 4 octobre (8h du matin), un jeu gratuit sans obligation d’achat intitulé : « Jeu Manava – Concert Keen’V » (ci-après dénommer « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement. Cette opération n’est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d’un accès à internet ainsi que d’une adresse électronique valide, et résidant en Polynésie Française, à l’exception des personnels du site organisateur et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l’élaboration du jeu. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le site organisateur pourra demander de justifier son âge, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier être majeur. Le site organisateur se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu’un gagnant initial, s’il est mineur, n’est pas en mesure d’apporter de preuve suffisante. Le seul fait de participer à ce jeu implique l’acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l’article 1.

Pour participer, il faut :

- aimer la publication
- laisser un commentaire et identifier une personne avec qui vous souhaiteriez aller au concert de Keen’V
- partager la publication sur votre mur.

Il n’est autorisé qu’une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook – pendant toute la période du jeu. Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n’est ni organisateur ni parrain de l’opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera tiré au sort le jeudi 4 octobre 2018 et sera le jour même, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Le gagnant n'ayant pas donné de réponse avant vendredi 5 octobre midi, son lot sera alors attribué à quelqu'un d'autre. Le tirage au sort effectué déterminera 1 gagnant parmi les participants ayant effectué les 3 requêtes ci-dessus.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté d'un lot. Il sera attribué à un participant valide, tiré au sort et déclaré gagnant. Le gagnant remportera 2 places pour le concert de Keen'V place To'ata – Papeete.

Ce concert aura lieu le vendredi 5 octobre 2018.

Le site organisateur se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le site organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou du non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, le site organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur. Le site organisateur se réserve le droit d'annuler le jeu intitulé « Jeu Manava - Concert Keen'V » en cas de faible participation. Ainsi, si le nombre de participants était inférieur à la prévision, le jeu serait annulé sans qu'aucun recours des participants ne puisse être réclamé.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse mail du site organisateur, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 8 – CARACTERISTIQUE DU LOT

Un lot de deux places pour le concert de Keen'V prévu le 5 octobre 2018 place To'ata – Papeete Tahiti . Le lot est composé de deux places d'une valeur de 11 000 CFP.